



**PROCES VERBAL du COMITE SYNDICAL de L'ECOLE DEPARTEMENTALE  
de MUSIQUE des ALPES-MARITIMES  
le 06/02/2006  
CONSEIL GENERAL**

**PRESENTS :**

- M. Jean THAON, Vice-Président du Conseil Général, Maire de Lantosque,
- M. Alain FRERE, Vice-Président du Conseil Général, Maire de Tourrette-Levens,
- M. Gérard MANFREDI, Conseiller Général,
- M. Gilbert MARY, Conseiller Général,
- M. Pierre-Guy MORANI, Conseiller Général, Maire de Gilette,
- M. Robert VELAY, Conseiller Général, Maire de Puget-Théniers,
- M. Joseph BALDINI, Adjoint au Maire de Roquestéron-Puget,
- Mme Denise BRUN, Conseillère Municipale de Lantosque,
- M. Pascal CONDOMITTI, Conseiller Municipal de Péone-Valberg,
- Mme Marcelle PASTOR, Adjointe au Maire de Saint-Sauveur-sur-Tinée,
- Mme Claude RENAUDO, Conseillère Municipale de Carros,
- Mme Martine STEFANI, Adjointe au Maire de Clans,
- Mme Francine SOMARIA, Adjointe au Maire de Gilette.

**REPRESENTES :**

- M. Christian ESTROSI, Président du Conseil Général, Ministre,
- M. Gaston FRANCO, Conseiller Général, Maire de Saint Martin Vésubie,
- M. René GILLY, Vice-Président du Conseil Général, Maire de la Tour-sur-Tinée,
- M. Charles-Ange GINESY, Vice-Président du Conseil Général,
- Mme Claudine LAURIERE, Conseiller Général,
- M. Jean-Mario LORENZI, Conseiller Général, Maire de Sospel,
- M. Jean-Pierre MANGIAPAN, Conseiller Général,
- M. Jean-Pierre MASCARELLI, Conseiller Général, Maire de Bouyon,
- M. Auguste VEROLA, Conseiller Général,
- Mme Marie-Lou ALLAVENA, Conseillère Municipale de Breil-sur-Roya,
- M. Marc ALUNNI, Adjoint au Maire de Valdeblore,
- M. Luc FALIBOIS, Adjoint au Maire de Coursegoules,
- Mme Bernadette FORESTIER, Conseillère Municipale de Tende,
- Mme Simone RAYBAUD, Adjointe au Maire de Saint-Cézaire-sur-Siagne.

**ABSENTS :**

- M. José BALARELLO, Vice-Président du Conseil Général, Sénateur,
- M. Fernand BLANCHI, Conseiller Général, Maire de Valdeblore,
- M. Paul CUTURELLO, Conseiller Général.



38, rue de la Santoline, cité des Moulins, bât. 38, esc. 48 - 06200 NICE

Tél. : 04 93 83 60 40 - Fax : 04 93 83 31 83

edmam@wanadoo.fr

BREIL-SUR-ROYA / CARROS / CLANS / COURSEGOULES / GILETTE / GUILLAUMES / ISOLA / LANTOSQUE / PUGET-THENIERS

ROQUEBILLIERE / ROQUESTERON / ST-CEZAIRE-SUR-SIAGNE / ST-ETIENNE-DE-TINEE

ST-MARTIN-VESUBIE / ST-SAUVEUR-SUR-TINEE / ST-VALLIER-DE-THIEY / SOSPEL / TENDE / THORENC / VALBERG / VALDEBLORE / VILLARS-SUR-VAR

(suite)

- Mme Colette GIUDICELLI, Vice-Président du Conseil Général,
- M. Thierry GUEGUEN, Conseiller Général, Maire de Séranon,
- M. Eric PAUGET, Conseiller Général,
- M. Jean-Marc BONNET, Adjoint au Maire de Sospel,
- M. Lucien CARLES, Adjoint au Maire de Saint-Etienne de Tinée,
- Mme Yveline GARIBALDI, Conseillère Municipale de Puget-Théniers,
- M. Henri GIUGE, Adjoint au Maire de Saint-Martin-Vésubie,
- Mme Aline GIRAUD, Conseillère Municipale de Guillaumes,
- M. Edgar MALAUSSENA, Maire de Villars-sur-Var,
- M. Pierre-Jean MARICIC, Conseiller Municipal d'Andon,
- M. Pierre MARIO, Adjoint au maire de Saint-Sauveur-sur-Tinée,
- Mme Michèle PECQUEUR, Conseillère Municipale de Saint-Vallier de Thiey,
- M. Charles PLENT, Conseiller Municipal de Roquebillière,
- M. Jean-Yves RAMI, Maire d'Isola.

**EXCUSES :**

- M. Edmond CLARY, Adjoint au Maire d'Isola,
- M. Jacques VICTOR, Conseiller Général.
- M. Didier ROCHETTE, Directeur des Affaires Culturelles du Conseil Général,
- M. Hubert TASSY, Délégué Départemental à la Musique et à la Danse.

**ASSISTAIENT A LA REUNION DU COMITE :**

- M. Daniel TREHIN, Payeur Départemental,
- M. Roger BRUN, Directeur Général de l'Ecole Départementale de Musique,
- M. Renaud BRANDI, Comptable,
- Mme Marie THAON, Secrétaire.

**ORDRE DU JOUR :**

1. Tarifs d'inscriptions 2006 et participations des communes
2. Définition des durées d'amortissement
3. Reclassement des fonctionnaires territoriaux de catégorie C
4. Budget primitif 2006
5. Questions orales
6. Questions diverses

Monsieur Jean THAON, Président de l'Ecole Départementale de Musique des Alpes-Maritimes, représentant M. ESTROSI, Président du Conseil Général, ouvre la séance à 17h30 en remerciant l'ensemble des membres présents.

## 1. TARIFS D'INSCRIPTIONS 2006 ET PARTICIPATIONS DES COMMUNES

### Tarif élèves :

TARIFS Année scolaire 2005/2006		Commune participant au fonctionnement de l'Ecole		Commune non participante
		Enfants (-18 ans)	Adultes	Enfants et Adultes
<b>A *</b>	CURSUS INSTRUMENTAL : AVEC FORMATION MUSICALE OU CLASSE D'ENSEMBLE	<b>250 €</b>	<b>450 €</b>	<b>550 €</b>
<b>B*</b>	COURS COLLECTIFS ENFANTS <b>160 €</b>	<b>C</b>	PRATIQUE AMATEUR ADULTES	<b>250 €</b>
<b>D</b>	ATELIER VOCAL OU ATELIER SUPPL. <b>90 €</b>	<b>Frais de dossier de 25 € à ajouter à la cotisation</b>		

\* Tarif étudiant : 70% du tarif adulte

\* Tarif dégressif annuel applicable seulement sur les tarifs A et B :  
2<sup>ème</sup> inscription - 10%, 3<sup>ème</sup> inscription - 20%, etc... le pourcentage s'applique dans l'ordre  
d'arrivée des dossiers.

### Tarifs des prêts d'instruments :

. 75 € pour la 1<sup>ère</sup> année et 110 € pour la 2<sup>ème</sup> année.

### Participation des communes :

. 380 € par an et par enfant inscrit en janvier 2006  
. 380 € par an et par classe pour les Ecoles Primaires

**APPROUVE A L'UNANIMITE**

## 2. DEFINITION DES DUREES D'AMORTISSEMENT

Le Président rappelle qu'au cours du dernier Comité Syndical du 23/11/2005, a été abordée la question des amortissements des immobilisations. Le Syndicat Mixte amortit uniquement le matériel de transport. Les amortissements représentant une charge obligatoire, la Paierie Départementale propose de prévoir dès le budget primitif 2006 des crédits suffisants au compte 6811 pour couvrir au minimum une annuité d'amortissement des biens inscrits à l'inventaire et acquis en 2005. Il est nécessaire de fixer tout d'abord les durées d'amortissement des immobilisations du Syndicat Mixte :

- o Bureautique (chapitre 2183) : sur 5 ans
- o Mobilier (chapitre 2813 et 4) : sur 10 ans
- o Instrument (chapitre 2188) : sur 10 ans

L'amortissement pour l'année 2005 représente un montant de 2 045 €, pour l'année 2004, un montant de 4 006 € soit un total de 6 051 €.

**APPROUVE À L'UNANIMITE**

### 3. RECLASSEMENT DES FONCTIONNAIRES TERRITORIAUX

Le Président signale que de nouveaux décrets (n°2005-1344/1345/1346 du 28/10/05) modifient à compter du 1<sup>er</sup> novembre 2005 les carrières des agents relevant des échelles de rémunération 2 à 5. Il convient donc de reclasser tous les agents du Syndicat Mixte de catégorie C concernés par le dispositif comme suit :

- Les agents titulaires d'un grade de l'échelle 2 : agents administratifs (cadre C de la filière administrative) sont reclassés dans l'échelle 3 des agents administratifs qualifiés.
- Les agents titulaires d'un grade de l'échelle 3, 4 et 5 sont reclassés dans les nouvelles échelles 3, 4 et 5 qui seront revalorisées et ne comportent plus que 10 échelons au lieu de 11.
- Le cadre d'emploi des agents d'entretien (cadre C de la filière technique) est transformé en cadre d'emploi des agents de services techniques.

**ADOpte A L'UNANIMITE**

### 4. BUDGET PRIMITIF 2006

M. THAON donne lecture du Budget Primitif pour l'année 2006. Il rappelle le montant de la participation du Conseil Général qui s'élève à 893 000.00 € soit 23 000 € de plus que l'an dernier. Il tient tout particulièrement à remercier le Président du Conseil Général et ses représentants qui, par leur effort financier, permettent le bon fonctionnement du Syndicat Mixte «Ecole Départementale de Musique des Alpes-Maritimes ».

Après lecture des chapitres des dépenses et recettes, article par article, le Comité constatant son bon équilibre, décide à l'unanimité, de voter le Budget Primitif 2006 du Syndicat qui se présente comme suit :

<b>DEPENSES :</b>	<b>Fonctionnement</b> .....	<b>1 395 710 €</b>
	<b>Investissement</b> .....	<b>16 200 €</b>
	<b>Total</b>	<b>1 411 910 €</b>
<b>RECETTES :</b>	<b>Fonctionnement</b> .....	<b>1 395 710 €</b>
	<b>Investissement</b> .....	<b>16 200 €</b>
	<b>Total</b>	<b>1 411 910 €</b>

**LE BUDGET PRIMITIF 2006 EST ADOpte A L'UNANIMITE**

Le Président demande que soit réalisés des graphiques faisant apparaître plus distinctement les différents chapitres et leur répartition financière.

### 5. QUESTIONS ORALES : NEANT

## **6. QUESTIONS DIVERSES**

### **a) Projet d'ouverture d'ateliers Théâtre dans la Vallée du Var**

Devant le succès remporté par les cours de théâtre dans la vallée de la Tinée, de la Vésubie et de la Roya-Bévéra, une étude sur l'ouverture de cours dans la vallée du Var est effectuée par l'Ecole Départementale de Musique sur la demande du Conseiller Général, M. Charles-Ange GINESY.

L'Ecole Départementale doit contacter les diverses compagnies existantes afin de mettre en place cette activité pour la rentrée scolaire 2006-2007 à Villars sur Var, Puget-Théniers, Guillaumes et Valberg.

L'étude de l'extension de cette activité artistique dans la vallée de la Vallée du Var est approuvée par l'ensemble du Comité Syndical.

### **b) Divers documents remis aux membres du Comité**

- Planning des examens de fin de cycle 2006
- Planification des auditions d'élèves du mois de juin 2006
- Bilan des actes administratifs
- Rapport d'activité de l'Ecole Départementale de Musique 2004-2005
- Planification des animations proposées par les Jeunesses Musicales de France
- Compte-rendu de l'assemblée générale de l'ANED du 26/01/2006

### **c) Tournée Mozart**

Des professeurs de piano de l'Ecole Départementale proposent une tournée de concerts réalisée par des élèves pianistes (débutants et confirmés) pendant le week-end de Pâques du samedi 15 au mardi 18 avril 2006 dans le cadre de l'anniversaire de la naissance de Mozart. Dans chaque centre, les élèves des communes d'accueil pourront se joindre aux concertistes en première partie.

Le coût pour les communes : collation aux élèves en soirée.

### **d) Propositions de concerts de professeurs dans le cadre des Estivales 2006**

L'Ecole Départementale de Musique propose au service de la Culture du Conseil Général des Alpes-Maritimes d'insérer certains de ses concerts (proposition de programme ci-joint) dans le cadre des soirées Estivales 2006.

### **e) Questions diverses :**

Mme RENAUDO, Conseillère Municipale de Carros, étudie le dossier concernant la recherche de locaux pour l'Ecole départementale à la rentrée scolaire 2006-2007, la municipalité ne pouvant plus accueillir de cours à l'ancienne école primaire de Carros Village. M. BRUN lui rappelle que ces locaux devront pouvoir recevoir des élèves notamment des adultes en soirée jusqu'à 21h.

Mme PASTORE, Adjointe au Maire de Saint Sauveur sur Tinée, demande si le 20<sup>ème</sup> anniversaire de l'Ecole Départementale de Musique va être célébré. BRUN informe les membres du Comité que les services culturels et de la communication étudient la possibilité de réaliser une manifestation ayant pour objectif de remercier le travail réalisé par l'Ecole Départementale et mettre l'accent sur la participation du Conseil Général.

M. FRERE, Vice-Président du Conseil Général délégué à la Culture, complimente l'Ecole Départementale de Musique et se réjouit de l'augmentation constatée cette année au niveau des effectifs (800 élèves inscrits). Il insiste sur l'effort tout particulier consenti par le Conseil Général au niveau financier car il s'agit là d'une volonté politique considérable.

Il complimente également la qualité de l'enseignement dispensé par les professeurs qui ne sont pas seulement des pédagogues mais aussi, pour certains d'entre eux, des concertistes virtuoses qui font des tournées dans toute l'Europe.

Il propose de rassembler l'ensemble des maires concernés, les délégués et les professeurs afin de souligner l'effort considérable que le Conseil Général des Alpes-Maritimes octroie à ce conservatoire décentralisé sur la zone de montagne.

M. MARY, Conseiller Général, demande que lors des réunions de rentrée scolaire dans les centres d'enseignement, soit évoquée la participation importante du Conseil Général et des communes, le Conseil Régional n'apportant pas d'aide financière.

Il tient également à mettre l'accent non seulement sur les qualités pédagogiques des enseignants mais aussi sur les qualités humaines et les bonnes relations qu'ils entretiennent avec les enfants et leur famille. Leur travail est très apprécié et il les félicite.

M. THAON remercie le directeur et l'équipe administrative de l'Ecole Départementale de Musique des Alpes-Maritimes. Il tient à exprimer sa satisfaction sur la qualité des enseignements dispensés sur un nombre important de communes du haut et moyen pays niçois et complimenter les quarante professeurs.

Il rend hommage au Président du Conseil Général des Alpes-Maritimes qui s'investit de façon très importante dans cette structure par sa participation financière et par son soutien à l'épanouissement de la culture musicale. Il remercie vivement les élus et personnalités administratives qui consacrent leur compétence au service de cette école.

Aucune question nouvelle étant soulevée, le Président clôt la séance en remerciant l'ensemble des membres présents de leur confiance.

Fait à Nice,  
le 21/02/2006

Le Président,  
Jean THAON  
Conseiller Général

